

DIRECTIVES SANITAIRES COVID 19 ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

Sauf nouvelle circulaire ministérielle modifiant les conditions d'accueil ci-dessous, chaque apprenant est tenu de prendre connaissance et de respecter les règles suivantes :

- Le port du masque est obligatoire pour tout le monde dans l'enceinte de l'établissement. Les participants sont autorisés à enlever le masque sur la terrasse et dans le jardin située l'arrière du bâtiment sous réserve que la distanciation sociale soit respectée.
- Les apprenants et les formateurs garderont le masque durant les formations, les travaux de groupe...
- En application de la circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur du 11 Juin 2020, il incombe aux usagers de se doter de leur propre masque. Pour ceux qui l'auraient oublié, ils devront venir en chercher un au bureau de la direction.

- Les salles de cours seront organisées selon les directives des règles sanitaires et il est interdit de modifier leur disposition.

- Dans la mesure où les formations ont une salle affectée, les apprenants devront occuper la même place d'une fois sur l'autre.

- Les temps de pause ne devront pas excéder 15mn

La direction s'engage à transmettre toutes modifications à l'ensemble des apprenants et formateurs dès réception des nouvelles directives ministérielles.

La Direction du Centre de Formation